



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 36
Communes de Marchastel et Riom ès Montagnes

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n° 25-0532 du 02 Avril 2025, portant délégation de signatures de Monsieur le Président du Conseil départemental aux Directeurs et Chefs de service départementaux.
- Vu la demande de l'Association Sportive Auto Arverne.
- Vu l'avis des mairies de Marchastel et Riom ès Montagnes.

Considérant que pour permettre l'organisation du rallye automobile du Pays Gentiane, et pour assurer la sécurité du personnel des organisateurs, participants, spectateurs et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 36

Sur proposition du coordonnateur territorial de Mauriac.

Article 1 :

- Le 3 mai 2025 de 8h à 20h, la Route Départementale n°36 sera fermée à la circulation entre les PR 24+900 et 34+700, entre Riomès Montagnes et Marchastel.

Article 2 :

- L'ensemble des véhicules seront déviés par les RD 3 et 336 via Taussac.

Article 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'Association Sportive Auto Arverne.

Elle comprend :

- le balisage et la sécurisation du circuit emprunté par les concurrents.
- les dispositifs physiques de fermeture des routes et de l'ensemble des accès riverains.
- la signalisation de position et de présignalisation de la fermeture des routes.
- la signalisation et le jalonnement sur l'ensemble du parcours des déviations.
- l'information individuelle de chacun des riverains des sections des routes fermées à la circulation sur les impossibilités d'accéder ou de sortir de leur propriété.
- La remise en état de tous dégâts causés au Domaine Public Départemental.

En plus de cette signalisation, l'organisateur mettra en place une présignalisation des fermetures de routes une semaine à l'avance aux points suivants :

- Sur RD 36 au carrefour RD 3/RD 36 : « Samedi 3 mai – Route fermée à 1 km »
- Sur RD 336 au carrefour RD 3/RD 336 : « Samedi 3 mai – RD 36 fermée à 6 km »
- Sur RD 36 au carrefour RD 36/RD 336 : « Samedi 3 mai – Route fermée à 300 m »

Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par l'Association Sportive Auto Arverne.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
- l'Association Sportive Auto Arverne

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- les mairies de Marchastel et Riomès Montagnes
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Aurillac le : 07 Avril 2025 .
Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE

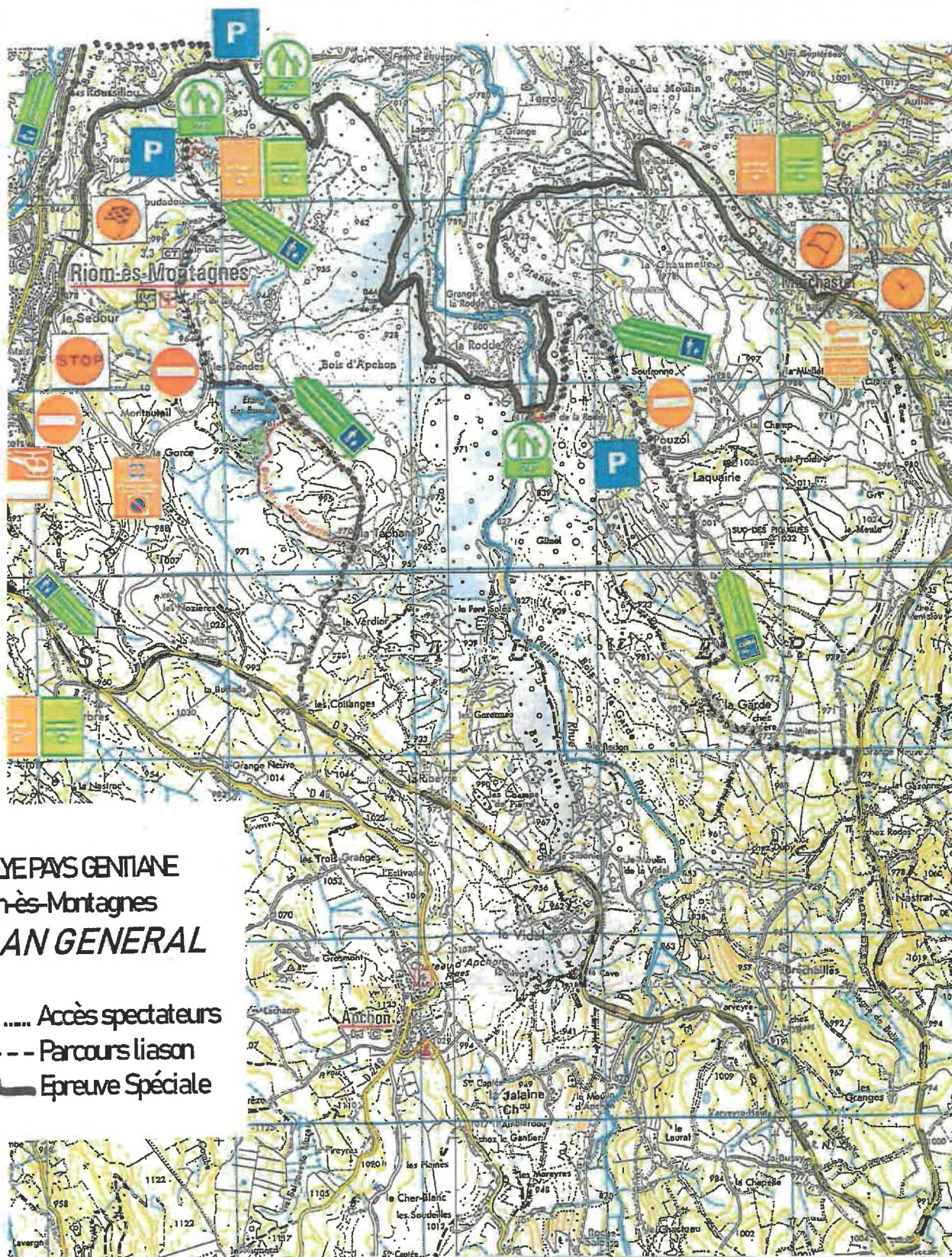
57ème Rallye Régional PAYS GENTIANE



6ème GENTIANE V.M.R.S.

4ème VHC et VHRS GENTIANE

RIOM ES MONTAGNES - Samedi 3 Mai 2025 - CANTAL-AUVERGNE



RALLYE PAYS GENTIANE Riom-ès-Montagnes PLAN GENERAL

- Accès spectateurs
- Parcours lison
- Epreuve Spéciale



RIOM ès MONTAGNES



57ème Rallye Régional PAYS GENTIANE



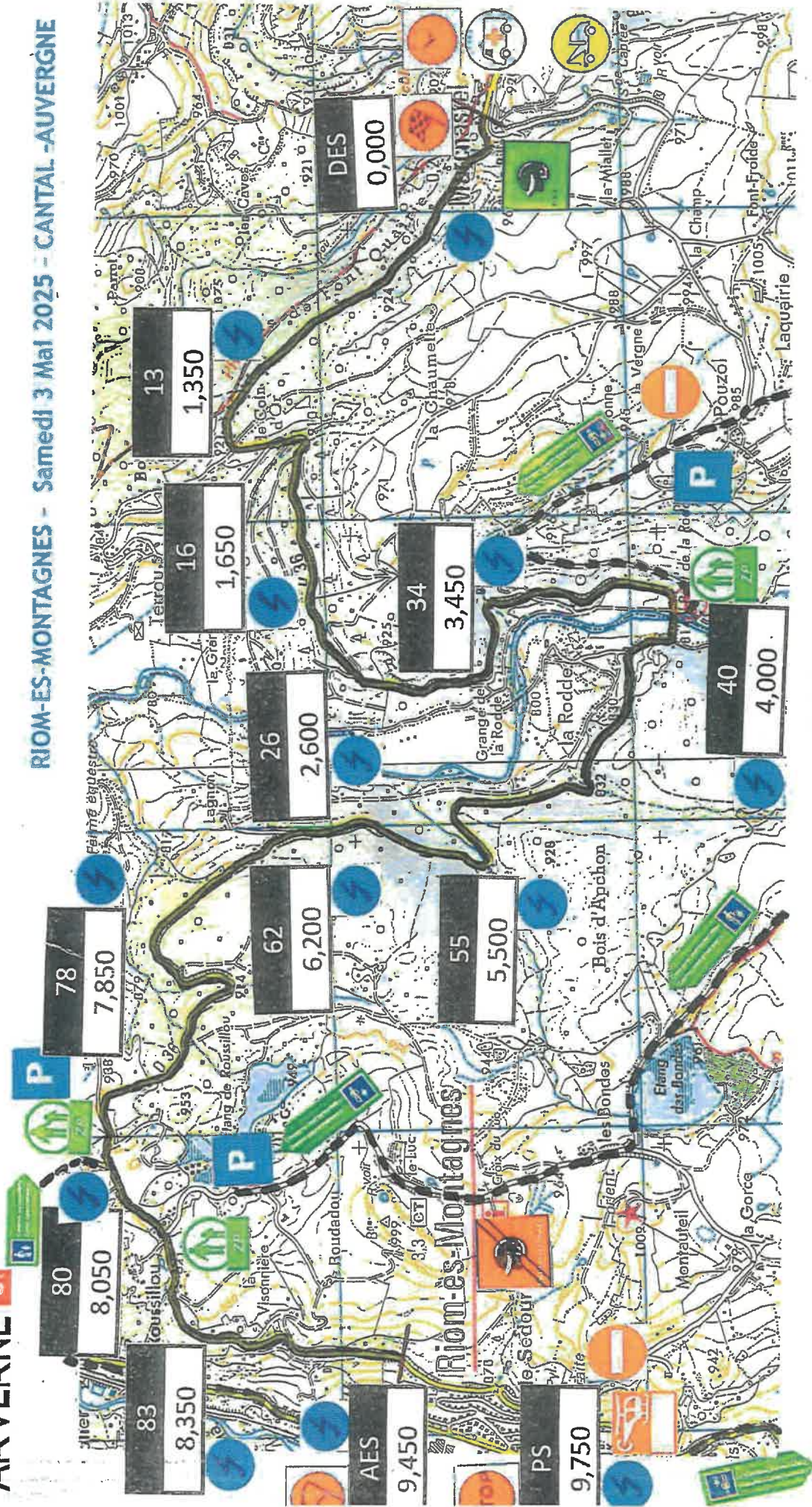
6ème GENTIANE V.M.R.S.

4ème VHC et VHRS GENTIANE

ÉPREUVE SPECIALE : Pont de la Rodde

01 - 02 - 03 - 04 - 9,450 Kms

RIOM-ES-MONTAGNES - Samedi 3 Mai 2025 - CANTAL - AUVERGNE



Cedric Muratet

De: Mairie MARCHASTEL
Envoyé: vendredi 28 mars 2025 15:40
À: Cedric Muratet
Objet: RE : TR: déviation de la RD 36 pour rallye Gentiane

Bonjour,

Je viens par le présent mail, vous faire savoir que la commune de Marchastel vous donne un avis favorable pour votre manifestation du 3 mai 2025.

Désolé pour le retard, bonne fin de journée.

Cordialement,

Sonia CIET
Secrétaire de Mairie.

04.71.78.40.22
marchastel.mairie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi de 13h30 à 17h30
Mercredi de 13h30 à 17h30

Le : 26 mars 2025 à 10:36 (GMT +01:00)
De : "Cedric Muratet" <CMuratet@cantal.fr>
À : "Mairie MARCHASTEL" <marchastel.mairie@wanadoo.fr>
Cc : "Fabrice Bouscatier" <FBouscatier@cantal.fr>
Objet : TR: déviation de la RD 36 pour rallye Gentiane

Bonjour

Pouvez vous apporter une réponse à la demande initiale ci-dessous, pour la fermeture et déviation de la RD 36 pour le rallye Gentiane, au vu de l'importance de la manifestation ?

cordialement

De : Cedric Muratet
Envoyé : mardi 11 mars 2025 11:39
À : Mairie MARCHASTEL <marchastel.mairie@wanadoo.fr>
Cc : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Objet : TR: déviation de la RD 36 pour rallye Gentiane

Bonjour

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de réponse au message ci-dessous

Avez-vous des remarques particulières ?

Cordialement

De : Cedric Muratet

Envoyé : mardi 25 février 2025 16:42

À : Mairie MARCHASTEL <marchastel.mairie@wanadoo.fr>; Mairie RIOM ES MONTAGNES
<mairie@riomesmontagnes.fr>

Cc : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>

Objet : déviation de la RD 36 pour rallye Gentiane

Bonjour

Le 3 mai 2025 de 8h à 20h, la rd 36 sera fermée entre Riom et Marchastel pour l'organisation du rallye du Pays Gentiane.

Pouvez vous me renvoyer un mail faisant foi d'avis des maires svp ?

Cordialement

Cedric Muratet

De: Mairie RIOM ES MONTAGNES
Envoyé: jeudi 27 février 2025 11:10
À: Cedric Muratet
Cc: Mairie MARCHASTEL; Fabrice Bouscatier
Objet: Re: déviation de la RD 36 pour rallye Gentiane

Bonjour,

Monsieur le Maire de Riom-ès-Montagnes est d'accord.

Cordialement

Pauline HERAULT
Directrice Générale des Services
Place Charles de Gaulle
15400 RIOM-ES-MONTAGNES
Tél : 04 71 78 04 82
Ligne Directe : 04 71 78 28 62
mairie@riomesmontagnes.fr

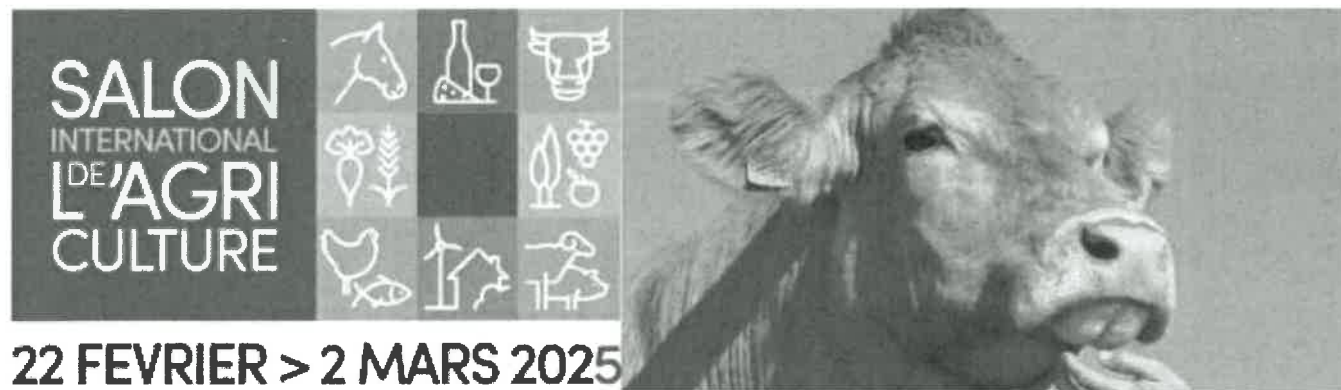
De: "Muratet, Cedric" <CMuratet@cantal.fr>
À: "mairie, marchastel" <marchastel.mairie@wanadoo.fr>, "Mairie" <mairie@riomesmontagnes.fr>
Cc: "Bouscatier, Fabrice" <FBouscatier@cantal.fr>
Envoyé: Mardi 25 Février 2025 16:41:33
Objet: déviation de la RD 36 pour rallye Gentiane

Bonjour

Le 3 mai 2025 de 8h à 20h, la rd 36 sera fermée entre Riom et Marchastel pour l'organisation du rallye du Pays Gentiane.

Pouvez vous me renvoyer un mail faisant foi d'avis des maires svp ?

Cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.